

# JOURNAL DU LOT

paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.  
Hors du DÉP<sup>t</sup> : — » 6 » 11 » 20  
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.  
PARIS : HAVAS et C<sup>o</sup>, 8, place des Bourses.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.  
Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RÉCLAMES — ..... 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 16 <sup>m</sup> matin.	5 h. 40 <sup>m</sup> matin.	7 h. 28 <sup>m</sup> matin.	9 h. 10 <sup>m</sup> matin.	8 h. 56 <sup>m</sup> matin.			
5 » 10 » soir.	1 » 40 » soir.	2 » 51 » soir.	4 » » » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 53 <sup>m</sup> soir.	10 h. 18 <sup>m</sup> soir.	4 » 39 <sup>m</sup> matin.
10 » » »	5 » 40 » »	7 » 34 » »	8 » 52 » »	9 » 33 » »	11 » 6 » »	4 h. 41 <sup>m</sup> matin.	2 » 48 » soir.

Train de marchandises facultatif : {Départ de Cahors — 5 h. 15<sup>m</sup> matin.  
Arrivé à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir.

Train de foire. {Départ de Libos — 6 h. 43<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors. — 8 h. 48<sup>m</sup> matin.

Cahors, 14 Juin.

Le Rapport de M. Spuller, ainsi que nous l'avons déjà dit sommairement est, suivant l'expression de *Français*, un fatras indigeste de citations ramassées de toutes parts, où l'on voit rassemblés pêle-mêle Montesquieu et M. Castagnary, Louis XVI et M. Sainte-Beuve, Royer-Collard et M. Renouvier, M. Troplong et M. Pascal Duprat. Pas une idée originale, pas une argumentation topique, pas une réfutation précise des objections si nombreuses et si fortes dirigées, des camps si divers, contre la loi Ferry.

La rapport est divisé en trois parties : la première traite du « pouvoir de l'Etat sur l'enseignement » ; la seconde examine les objections des pétitionnaires, notamment des évêques ; la troisième cherche à justifier chaque article du projet. C'est la première qui est la plus importante dans la pensée du rapporteur ; les deux autres sont vides et molles, et on ne saurait vraiment à quoi se prendre pour les discuter. Que dire à cet homme du « mouvement », à ce prétendu « libéral » qui, pour débiter l'article 7, ne trouve rien de mieux à faire que d'exhumer les vieux arrêts du Parlement ou de reproduire de longues citations de M. Dupin, entremêlées de fréquents points d'admiration ! Revenons donc à la première partie du rapport où M. Spuller paraît avoir déposé son idée maîtresse sur le pouvoir de l'Etat en matière d'enseignement.

Oh ! c'est alors, dit le *Français*, qu'il se livre pleinement à sa manie de citations : il y en a des pages et des pages. Nous comprenons sans doute le sentiment de modestie très justifiée qui a poussé M. Spuller à s'abriter derrière des noms ayant plus de crédit que le sien et à couvrir la secte radicale d'autorités monarchiques. Mais encore faudrait-il qu'il y eût possibilité d'un rapprochement quelconque entre la situation actuelle et celle à laquelle se rapportent les passages cités. Beaucoup par exemple sont empruntés à l'ancien régime, sans que le rapporteur ait paru un moment se rendre compte que, pour pouvoir appliquer ces vieilles doctrines, il faudrait tout d'abord ressusciter les conditions de cet ancien régime, sa religion d'Etat, son antique monarchie absolue.

Dans le nouveau régime, M. Spuller a une préférence marquée pour M. Dupin et surtout pour M. Troplong, le juriste attiré du césarisme ; nous n'avions pas besoin de cette preuve pour savoir que jacobinisme et césarisme étaient en effet cousins germains : mais il est piquant de voir que le compilateur ne semble même pas se douter que M. Troplong, par exemple, justifiait la suppression de la liberté de la presse, de la tribune, des associations et des réunions, avec les mêmes arguments qui lui servaient à nier la liberté d'enseignement.

En revanche, M. Thiers est fort mal mené par M. Spuller. Sa conduite en 1850 est attribuée au plus bas des sentiments, à une sorte de « peur » intelligente.

Le ton de M. Spuller est vieillot et suranné. Avec M. Troplong, il ose déclarer brutalement, sans même se douter de l'énormité de cette assertion, que « les citoyens APPARTIENNENT à l'Etat dont ils sont membres, » et que

« leurs enfants APPARTIENNENT par conséquent aussi à la grande famille dont le souverain est le père commun. » De là pour le législateur le droit de « faire élever la jeunesse suivant le meilleur plan et de la manière la plus analogue à la constitution de l'Etat, car il a le plus grand intérêt à former des citoyens utiles. »

La conclusion logique de cette abominable thèse ce n'est pas seulement l'expulsion de telle congrégation ; c'est la suppression de toute liberté d'enseignement, le rétablissement absolu du monopole de l'Etat, dans tous les ordres d'instruction ; c'est reculer non pas seulement au-delà de 1875 ou de 1850, mais jusqu'à la révocation de l'Edit de Nantes. M. Spuller, dont la famille est d'origine badoise, veut nous faire une République à la façon de M. de Bismarck, une République avec la liberté à la façon allemande. Et il tente cette œuvre impossible au moment où M. de Bismarck reconnaît qu'il s'est trompé dans sa lutte contre le catholicisme !

Il faut revenir sur la séance édifiante de lundi.

On lit dans le *Temps* :

Le silence des ministres a été évidemment motivé par leur désir de ne point paraître exercer une pression quelconque sur la Chambre. Ils ont voulu que l'on ne pût leur reprocher d'avoir influencé la résolution de la majorité. C'est ce silence très justifiable qui a suscité les colères bonapartistes. Peut-être ces colères eussent-elles été plus fortes encore si le gouvernement fût intervenu dans la discussion. Une séance orageuse, quelque tournure que prit le débat était très-probablement dans les prévisions et dans les intentions de M. Paul de Cassagnac et de ses amis. Cette séance orageuse, ils l'ont eue, mais nous ne croyons pas qu'ils aient lieu de s'en féliciter, car lorsque un parti se donne comme le représentant des idées conservatrices, ce n'est point par les émeutes parlementaires, par l'abandon de toute dignité, par l'oubli de tout respect de soi et des autres, qu'il peut espérer de ramener à lui l'opinion publique.

On lit dans la *Liberté* :

Quand donc le Gouvernement et le Parlement comprendront-ils que la patience du pays s'épuise, que depuis près de six mois il attend en vain qu'on s'occupe de ses affaires et qu'il s'irrite de voir ses représentants perdre leur temps en querelles et en violences au lieu de l'employer à la défense de ses intérêts ?

Tant qu'il y aura des radicaux et des bonapartistes dans la Chambre, il sera difficile que les vœux de la *Liberté* en faveur des discussions d'affaires, puissent se réaliser. Les bonapartistes veulent remettre la main sur le budget ; les vrais radicaux, qui n'y ont touché que du bout du doigt, veulent s'en repaître tout à leur aise.

On lit dans la *République française* :

C'est à ses électeurs de l'arrondissement de Condom que nous pensons quand nous lisons les discours ou plutôt les diatribes empoulées et médiocres que M. Paul de Cassagnac vient débiter à la tribune. Il est impossible que ce jeu à dure bien longtemps. Les paysans de l'Armagnac ne diffèrent pas autant qu'on le dit de ceux du reste de la France. Ils ont du sens et de l'esprit, et, quand ils s'apercevront que leur député ne compte pour rien dans la Chambre, qu'il n'y a conquis ni situation ni crédit ; que, dans les commencements, on se mon-

trait ému, trop ému de sa manière oratoire, qui ne ressemble à celle de personne, mais qu'à la fin on s'y est accoutumé et qu'on n'y a plus pris garde ; que les injures tiennent dans ses discours la place des raisons, et que la Chambre en est à attendre de la bouche de M. Paul de Cassagnac une parole qui mérite d'être recueillie et discutée, les électeurs de Condom se diront que ce n'est pas là le représentant qu'il leur faut, et ils le remplaceront par quelque autre citoyen qui aura peut-être moins d'aplomb mais plus de connaissance de leurs intérêts et de leurs affaires, moins de crânerie dans les allures quand il s'agit d'outrager la République, mais plus d'expérience, de raison et de talent pour tenir sa place, une place honorée et honorable, dans l'Assemblée des représentants de la France.

## SÉNAT

Séance du 10 juin.

L'événement de la séance c'est la mise à l'ordre du jour pour samedi prochain sur la demande de M. Payrat et avec l'assentiment du gouvernement de la discussion sur le retour des deux Chambres à Paris.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 10 juin.

M. Périn pose une question à M. le ministre de la marine au sujet du lamentable naufrage de la batterie flottante *l'Arrogant*. Il attribue cet horrible accident à un malencontreux esprit d'économie, à une défectueuse organisation de l'équipage, enfin à l'inhabileté du commandement général. Il demandera à la Chambre lors de la discussion du budget de la marine un crédit destiné à pourvoir chaque bâtiment d'une chaloupe insubmersible.

M. l'amiral Jauréguiberry donne sur ce douloureux évènement, des détails circonstanciés et émouvants, avec un accent de franchise et d'émotion qui lui valent à diverses reprises d'aussi unanimes applaudissements à droite qu'à gauche.

On vote le projet de loi qui abaisse l'impôt sur les voitures publiques de terre et d'eau en service régulier et sur les chemins de fer.

La Chambre entend ensuite une dissertation de M. le ministre du commerce contre le projet de conserver le palais de l'Exposition universelle. Ruine, carcasse, voilà les mots dont s'est servi M. Tirard pour caractériser cet ancien beau... bâtiment. Il a été jusqu'à dire que la commission qui demandait cette conservation gênait l'action gouvernementale ; c'est ce que M. Frébault, rapporteur de la commission, et après lui M. Laroche-Joubert, ont vigoureusement contesté. Ils ont demandé qu'on affectât ces bâtiments, qui ont coûté si cher et dont les démolitions ne rapporteraient pas « cinq sols, » à une série d'expositions industrielles.

M. Nadaud, qui est du bâtiment, soutient, au contraire, qu'il faut jeter par terre cette construction qui n'est pas viable. La Chambre adopte ce dernier avis. Le cabinet aura ses coudées franches pour démolir.

On vote en première délibération une proposition de loi de M. Maigne ayant pour objet l'abrogation de la loi du 18 novembre 1814 relative à l'interdiction du travail pendant les dimanches et les jours de fêtes religieuses reconnues par la loi.

Chose bizarre ! Lorsque M. le comte de Perrochel a annoncé l'intention de combattre la proposition à la seconde lecture et de la combattre au nom de la liberté de conscience ; plusieurs députés se sont récriés. Ces intolérants oublient trop que permettre aux entrepreneurs libre-penseurs de violer cette loi c'est ôter à leurs employés et ouvriers la liberté d'accomplir leurs devoirs religieux.

Séance du 12 juin.

Validation de M. Desbons, élu dans les Hautes-Pyrénées.

Cette élection a été fortement attaquée par les bonapartistes, qui voient avec terreur ce département leur échapper.

## Les troubles en Algérie.

On s'étonnera, peut-être, de ce que le premier mouvement insurrectionnel ayant eu lieu le 30 mai, nous n'entrions sérieusement en campagne que le 12 juin. Il n'a pas fallu douze jours, dira-t-on, pour rassembler des forces suffisantes. Cela est vrai, mais pour une expédition dans l'Aurès la difficulté n'est pas de réunir des hommes ; elle consiste surtout dans l'organisation des transports.

Il n'existe pas une seule route dans l'Aurès. Un corps expéditionnaire doit tout porter avec lui. Les transports de vivres ne peuvent se faire qu'à dos de mulet ou de chameau, et il faut un nombre prodigieux de bêtes de somme pour transporter en montagne les vivres d'un seul régiment. L'organisation des transports est donc un préliminaire, long et difficile, de toute expédition dans l'Aurès ; moins difficile, toute fois que dans les expéditions à l'extrême-sud, où les troupes, très-éloignées de leur base d'opération, des magasins fixes qui sont dans les places frontières, sont obligés d'emporter avec elle d'immenses magasins mobiles, sur le dos d'une file interminable de chameaux et de mulets. Dans l'Aurès on ne s'éloigne jamais de plus de quatre-vingts kilomètres à vol-d'oiseau de Batna, qui est le plus grand magasin fixe et la principale base d'opération.

La question des transports est donc sérieuse. Celle des vivres à transporter n'est rien. La Kroubs, au sud de Constantine, et sur la route de Batna, est le plus grand marché de bétail de l'Algérie. On aura donc en abondance ce qu'on appelle « de la viande sur pied ». Constantine et sa banlieue peuvent fournir de farines une armée. Les transports de chemin de fer et roulage sont rapides et faciles de Constantine à Batna et même à Lambèse. Mais arrivé là il faut décharger les voitures et charger les mulets et les chameaux.

Constantine, 11 juin, midi.

Les tribus voisines des Ouled-Daoud ont résisté aux excitations dont elles étaient l'objet et se sont mises sur la défensive.

Hier, une nouvelle tentative a été faite pour entraîner dans la révolte les Ouled-Oudjana, tribu du cercle de Krenchela, situé à l'est des Ouled-Daoud. Cette tentative a complètement échoué.

Rebaa, théâtre du succès de nos troupes, est situé sur la route de Batna à Biskra et commande l'entrée de la tribu révoltée des Ouled-Daoud.

Ces derniers ont été refoulés jusqu'au village de El-Hammam, au cœur de la tribu.

Alger, 11 juin.

On mande de Biskra que les insurgés sont en fuite vers le Djurdj.

A l'affaire de Rebaa, les insurgés ont eu de 90 à 100 morts ou blessés. Ce chiffre est celui qui a été transmis officiellement par l'autorité militaire au gouvernement d'Alger.

Le chérif qui dirigeait le combat s'est replié, avec quelques centaines de fantassins et de cavaliers, vers El-Hammam.

M. le général de division de Forgemol a quitté, jeudi dernier, Constantine, pour prendre le commandement de la colonne des Aurès.

L'*Avenir militaire* annonce que tous les militaires en congé appartenant au 19<sup>e</sup> corps comprenant l'Algérie sont rappelés sous les drapeaux.

## REVUE DES JOURNAUX

### France.

La mort du prince Guillaume-Nicolas-Alexandre-Frédéric-Charles-Henri, prince d'Orange, qui a succombé, à Paris, aux suites d'une fluxion de poitrine, rend héritier présomptif du trône des Pays-Bas son frère cadet, Guillaume-Alexandre-Charles-Henri-Frédéric, né à La Haye, le 25 août 1851, capitaine de vaisseau, colonel au régiment de « grenadiers et chasseurs », ainsi qu'au 4<sup>e</sup> régiment de hussards et dans l'artillerie à cheval, colonel au régiment russe n<sup>o</sup> 5, des grenadiers de Kiew, intitulé « Roi des Pays-Bas ».

A entendre l'énoncé de ces grades variés, on croirait que le nouveau prince d'Orange a toutes les qualités militaires qui rendent illustre son glorieux homonyme, l'ennemi acharné du Roi-Soleil. Il n'en est malheureusement rien. C'est un jeune homme pâle et délicat, dont on n'a pu faire un soldat, mais à qui l'on a conféré une foule de grades honorifiques.

Pour accoutumer à son nom les bons Hollandais, on l'a nommé d'office membre du Conseil d'Etat et de temps en temps les gazettes annoncent qu'il vient d'assister à l'une des séances de ce grand corps.

Maigre, d'apparence chétive et faible, les cheveux blonds tirant sur le blanc des *Albinos*, portant par surcroît des lunettes, ce jeune prince ne donne point l'idée d'un monarque prêt à monter à cheval, comme son vieux et robuste père, pour repousser une invasion du redoutable voisin qui, de l'Est, guette la Hollande et ses ports.

Son frère, quels que fussent ses habitudes et ses goûts, avait du moins l'apparence d'un soldat. Il vivait à Paris, il y vivait même bien; mais on comprenait, en le voyant, qu'il n'y avait rien d'impossible à ce qu'en face d'un danger national il revêtît le heaume et la cuirasse au lieu du gilet blanc et du claqué.

Nous souhaitons vivement que la Hollande n'ait jamais à faire entre les deux princes cette comparaison et, pour tout dire, nous espérons que le nouveau prince d'Orange, s'il succède à son père, aura justement les goûts et la tournure d'esprit qui peuvent faire le bonheur de son peuple : l'amour de la paix et l'entente des affaires.

### Liberté.

Une importante réunion d'ouvriers — ils étaient plus de six cents — vient d'avoir lieu à Marseille. Il s'agissait d'entendre la lecture d'un rapport de la commission chargée d'organiser un Congrès ouvrier qui se réunirait vers la fin de septembre.

La première partie du rapport traite les questions préliminaires.

La seconde partie critique le parti républicain opportuniste, l'accusant de n'avoir rien fait jusqu'à présent pour l'émancipation du prolétariat.

La troisième partie traite le rôle de la femme à l'avenir, établit les principes sur lesquels doit se baser l'émancipation sociale et politique, et explique les moyens à employer pour obtenir des résultats.

La quatrième partie aborde la question de la formation d'un parti ouvrier pour lutter contre les exigences du capital et contre l'arbitraire gouvernemental.

Enfin, le rapport se termine par l'énumération des questions qui devront être discutées au sein du congrès.

L'assemblée a approuvé le rapport à l'unanimité.

Nous étudierons de près les agissements du Congrès ouvrier de Marseille; il n'est pas nécessaire d'être prophète pour prédire que d'ici peu de temps le parti social va se constituer en France. Le parti des politiciens purs va se trouver en présence du parti des économistes : la lutte sera ardente.

## INFORMATIONS

Mercredi ont eu lieu à Berlin les fêtes des noces d'or de l'empereur et de l'impératrice d'Allemagne, mariés le 11 juin 1829. L'empereur

Guillaume est actuellement âgé de 82 ans, et l'impératrice Augusta de 68 ans.

L'instruction de l'affaire Montreuil est actuellement terminée. M. Bressolles, juge d'instruction vient de rendre les dossier de cette affaire à MM. Guillot et Delahaye, pour que ces magistrats puissent commencer les interrogatoires des deux principaux inculpés, relativement à leur connexité possible et même probable entre les crimes de Montreuil et ceux de Saint-Mandé et de la rue Fontaine.

En attendant et en raison de la fin de cette instruction, les permis de communiquer avec les inculpés ont été retirés à leurs défenseurs eux-mêmes. Abadie, Gilles et Claude sont remis provisoirement au secret le plus rigoureux.

C'est mardi que la grâce de Blanqui a été signée dans le conseil des ministres. Mardi soir, la sœur aînée de Blanqui, qui se trouvait auprès de son frère depuis une quinzaine de jours, apprit par un gardien de la prison que Blanqui allait être mis en liberté le soir même. Il était environ six heures du soir quand le directeur de la prison de Clervaux prévint M<sup>me</sup> Borellier que Blanqui devait partir par le premier train, passant à Clervaux, à trois heures du matin.

M<sup>me</sup> Borellier représenta au directeur que ce voyage de nuit avait des inconvénients pour un vieillard souffrant, et, en outre, que le temps manquait pour les préparatifs de départ. Le directeur répondit que l'ordre était formel, que la sortie devait être immédiate et qu'il ne pouvait accorder même une heure de répit.

On vint donc réveiller Blanqui, qui dormait dans sa cellule, et à onze heures on se mit à faire les malles et à emballer les livres.

Comme il n'était pas facile de trouver à Clairvaux, à pareille heure, une voiture pour se rendre à la gare, le directeur mit sa voiture à la disposition de Blanqui et de sa sœur.

Le secrétaire général de la préfecture de l'Aube, qui avait apporté lui-même la dépêche ministérielle, suivait dans une autre voiture avec le directeur.

Ce n'est qu'après le départ du train que ces messieurs ont quitté l'ex-prisonnier.

Avant le départ, Blanqui a remercié le directeur des égards qu'il a eus pour lui en cette circonstance.

Blanqui est arrivé à Paris, hier matin, vers dix heures, un peu fatigué du voyage, mais dans un état de santé satisfaisant.

Son retour, dont personne n'avait été prévu, n'a donné lieu à aucune manifestation. Il a été seulement reconnu par quelques personnes qui se trouvaient à la gare.

Le décret de grâce signé par le président de la République visait 44 noms, en y comprenant celui de Blanqui.

### Un conseiller municipal de Paris.

Les lauriers de M. Harant, conseiller municipal du quatrième arrondissement de Paris, empêchaient de dormir M. Lafond, du dix-huitième. Lui aussi a voulu donner à ses commettants des preuves de dévouement à la bonne cause et rattacher son nom à la suppression des écoles des Frères.

Il s'est mis en quête et il a trouvé; mais, moins heureux que M. Harant qui a réussi pour deux écoles, M. Lafond n'en a encore tué qu'une. M. le préfet l'a consolé en lui donnant l'espoir que des difficultés d'immeubles qui font échec au désir de MM. les conseillers municipaux, ne tarderont pas à s'aplanir; l'école de la rue Lepic, dénoncée par M. Lafond, subira d'abord un changement de directeur, en attendant mieux.

Quant à la rue Richomme, M. Lafond a découvert que dans cette école il existe un cercle, lequel cercle a même donné des représentations dramatiques.

Pour ce crime l'école sera livrée aux laïques le 1<sup>er</sup> octobre prochain.

Or sait-on ce qu'était ce prétendu cercle? Tout simplement une de ces touchantes réunions des anciens élèves de l'école qui venaient, chaque dimanche, se grouper autour de leurs anciens maîtres, pour assister à la messe, entendre une instruction et se livrer à quelques jeux.

Ces réunions, établies dans les principales écoles des Frères, il y a quarante ans, par le

vénéral Frère Philippe, sous l'inspiration du si regretté vicomte Armand de Melon, n'ont pas toujours été l'objet de l'animadversion du conseil municipal, car, pendant de longues années, l'Œuvre des patronages recevait une subvention municipale, et, chaque trimestre, ces réunions donnaient une fête de famille, présidée par des personnages officiels.

Mais les temps ont changé... et depuis quelques années déjà on avait défendu ces séances trimestrielles dans les locaux scolaires, sans que l'interdit eût porté sur les réunions dominicales.

Quoi qu'il en soit, la mesure prise par M. le préfet enlève aux congréganistes une école qu'ils dirigeaient depuis vingt ans. Elle frappe un directeur des plus distingués, auquel M. Ferry décernait, il y a un mois, la décoration d'officier d'académie pour l'ensemble des travaux de ses élèves.

Ajoutons que, depuis 1863, l'école de la rue Richomme a eu 57 de ses élèves déclarés admissibles aux écoles supérieures, et que, depuis 1869, elle a obtenu 166 certificats d'études primaires.

### Exécution de Solowieff

Le *Figaro* a reçu par le télégraphe les détails suivants sur l'exécution de Solowieff :

« Saint-Petersbourg, 9 juin.

» L'exécution de Solowieff a eu lieu ce matin, hors ville, au champ des manœuvres appelé : « Grande Smolinski. »

» Pour la première fois, le journal officiel annonce l'exécution pour dix heures, aussi, dès le matin, sur tout le parcours que doit suivre le condamné depuis la forteresse jusqu'au lieu de l'exécution, des piquets de cosaques et des détachements d'infanterie de la garde ont peine à contenir l'affluence énorme des curieux.

» Le gibet est situé au centre, sur une plate-forme haute d'un mètre, sur laquelle on parvient par quatre marches. Il forme un carré transversal posé sur deux cordes grosses comme le petit doigt. A l'extrémité de la plate-forme se trouve un haut pilori avec carcan et chaînes de fer roulées.

» Les troupes de service se composent de quatre bataillons d'infanterie de la garde et de plusieurs cosaques. Les soldats forment les faisceaux. La police occupait le champ de manœuvres, depuis une heure du matin.

» A neuf heures cinq minutes, arrive le général Brock, commandant les troupes, qui présentent les armes.

» Le médecin civil, en uniforme, avec un aide-chirurgien, sont là, pour constater le décès.

» Ivan Froloff, le bourreau, est arrivé le matin de Moscou. Il porte le costume national, chemise rouge, pantalon de velours noir, grandes bottes. C'est un solide gaillard, trapu, portant toute sa barbe noire. Ivan Froloff est un ancien assassin, condamné à seize ans de galères et qui a obtenu sa grâce en échange du métier de bourreau. Ses deux aides sont deux voleurs détenus qui, selon l'usage russe, se sont volontairement offerts pour ce service.

» A dix heures moins douze minutes, un peloton de gendarmes et deux sections de cosaques pénètrent dans le premier carré, précédant la charrette amenant Solowieff. Elle est entourée de cosaques et d'une compagnie des grenadiers de la garde. Le second carré s'ouvre et au commandement de « Halte ! » le funèbre cortège s'arrête au pied de l'échafaud.

» La charrette a la forme d'une téléga russe; elle est peinte en noir.

» Solowieff est assis sur un banc assez élevé, les bras liés à un montant en fer. Il est vêtu d'une capote, la tête couverte du bonnet noir de la prison, il n'a qu'un caleçon et de vieilles bottes percées. Le cou est découvert.

» Le condamné est pâle, mais son regard est ferme, dédaigneux, et comme empreint d'un air de défi. L'écrêteau noir portant l'inscription en lettres blanches : *Criminel d'Etat* pend sur sa poitrine.

» Il est dix heures moins sept minutes; le bourreau détache Solowieff, qui descend sans aide, regarde fixement la potence, puis monte d'un pas assuré les quatre marches et va se poser lui-même sous le pilori. Les autorités se placent en face à quinze pas de distance de l'échafaud, sur un plancher posé sur la terre.

» Les troupes présentent les armes pendant la lecture de l'arrêt faite par le procureur Belotowski. Durant cette lecture, le bourreau tient la main droite du condamné. Aussitôt la lecture terminée, une trentaine de tambours exécutent des roulements continuels. Un pope russe orthodoxe, tenant une croix à la main et paraissant fort ému, monte sur l'échafaud, mais il s'embarrasse dans les plis de sa longue dalmatique, trébuche à la dernière marche et serait tombé si l'un des valets du bourreau de l'avait soutenu; pendant ce temps, Solowieff sourit et fait de la main un geste de refus en reculant de trois pas et en disant ces quelques mots que le bruit des tambours empêche d'entendre, mais que le bourreau nous a répétés plus tard : « Je ne veux pas, c'est inutile. » Le pope se retire en bénissant Solowieff, qui le salue en détournant la tête.

» Il est dix heures moins trois minutes, le bourreau couvre Solowieff d'une longue chemise blanche, terminée par un sac pour la tête, et avec de longues manches qu'il attache derrière le dos; puis il fait approcher le condamné d'un escabeau à trois marches assez raides, que Solowieff gravit sans faiblir; il lui passe une corde autour du cou, retire l'escabeau, le laissant tomber ou plutôt glisser dans le vide. Le corps tournoie; la chute, trop courte, n'est que de cinquante centimètres.

» Il est dix heures quatre minutes, les crispations des bras sont très visibles, les soubresauts des pieds sont très violents, puis tout se calme. L'agonie a duré sept minutes trente-cinq secondes.

» A 10 heures 22 minutes, on monte le cercueil sur l'estrade. A dix heures 38 minutes, on dépend le corps de Solowieff, qui est couché dans le cercueil; la tête en frappant le bois produit un bruit sourd.

» Le médecin s'approche, découvre la face pâle et légèrement convulsionnée, la langue est pendante. Il constate le décès, fait son rapport au ministre de la justice qui rédige un télégramme et part.

» On enlève les bois de justice; une simple charrette à un cheval reçoit le cercueil recouvert d'un paillason, et sous l'escorte de deux sections de gendarmes et de cosaques, va porter le cadavre du supplicié à l'île Golodai, à huit verstes de Saint-Petersbourg.

» Les troupes défilent ensuite, et à 11 heures 45 minutes tout est fini.

## CHRONIQUE LOCALE

Le *Republicain du Lot* cite un article complètement erroné, d'après lequel M. Jules Simon n'est nullement dans l'intention de combattre les projets Ferry.

M. Jules Simon combattra résolument l'article 7; il n'y a aucune espèce de doute sur ce point, plusieurs journaux ayant publié à cet égard des explications fournies directement par M. Jules Simon.

Ce qui a donné cours à l'erreur dont le *Republicain du Lot* se fait l'écho, c'est que M. Jules Simon a dit que, même au point de vue de M. Ferry, l'article 7 mal rédigé, ne pourrait jamais atteindre le but visé par son auteur, et qu'il aurait fallu le rédiger autrement. Il a ajouté, parlant à l'un des rédacteurs du... *Voltaire* : « J'ai été toute ma vie le défenseur de la liberté de l'enseignement, que je crois inséparable de la liberté d'association, de la liberté de réunion et de la liberté de la presse. » A mon avis, toutes ces libertés sont solidaires et les unes des autres.

D'après le *Republicain du Lot*, nous sommes un *Journal réactionnaire* parce que nous défendons les congrégations religieuses. Il est certain que nous sommes réactionnaires comme MM. Bardoux, Jules Simon, Lamy, Léon Renault, Dufaure, et tant d'autres à Versailles, comme la *France* et le *Soir*, dans la presse parisienne.

Mais si nous sommes réactionnaires en ce sens là, le *Republicain du Lot* représente alors le progrès à la mode un peu légère de

madame de Pompadour, la tolérance comme Louis XV, et la liberté à la façon des ordonnances royales de 1828.

Qu'il reste sur son terrain, qui est celui de la proscription; nous restons sur le nôtre, qui est celui de 1789.

Du reste, le résultat final ne tournera pas à l'honneur du *Républicain du Lot*, qui vient de faire une mauvaise campagne. L'échec de M. Jules Ferry est certain. Il y aura ajournement ou rejet de l'article 7. Si cet article venait en discussion dans la Chambre des députés, il ne passerait qu'à peu de voix de majorité, quatre-vingt-dix voix républicaines environ se joignant à la droite. Arrivé devant le Sénat, il y serait facilement culbuté sans la moindre chance de succès.

C'est précisément parce que l'on est bien fixé à cet égard que l'on cherche le bon moyen de se tirer d'affaire, tout en poussant de hauts cris et tout en déclarant qu'on ne reculera pas.

On ne trompe personne avec de semblables protestations, dans les rangs pressés de cette grande majorité du pays, qui, le jour où elle est venue à la République, n'a pas entendu s'associer aux rancunes vieillottes, aux passions surannées et à l'étroitesse d'esprit d'un certain nombre de républicains de la veille.

La *Courrier du Lot* continue à passer sous silence le vote de MM. le comte Murat, de Valon et le baron Dufour, tendant à conduire Blanqui à Versailles, aux frais du peuple français, pour y défendre son élection.

Il continue à se taire sur le vinage à prix réduit, que la Chambre des députés a repoussé, quoique M. de Valon eût eu l'imprudence de dire, l'an dernier: qu'il était impossible de refuser au Languedoc, comme conséquence du traité de commerce avec l'Espagne, cette mesure, qui serait une ruine pour le Lot.

La feuille bonapartiste de Cahors ne fait pas davantage connaître l'abstention de MM. le comte Murat et de Valon dans le scrutin sur l'élection Blanqui. Elle se garde bien également de constater que M. le baron Dufour a voté... la validation.

Voyons! messieurs les bonapartistes, retrouvez donc la parole.

Nous apprenons avec plaisir la nomination de notre compatriote et ami, M. Antony Marbot, licencié en droit, à la sous-préfecture de Murat (Cantal).

M. Bonnefois André, surnuméraire des contributions indirectes, à Cahors, est nommé commis au contrôle de Neuilly (Seine).

MINISTÈRE DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Les modifications suivantes sont apportées au service des mandats-cartes pour l'intérieur de la France:

Il a été réservé sur le mandat, des blancs où l'expéditeur pourra indiquer son nom et son adresse. Il pourra aussi, après avoir rempli son mandat, le faire déposer à la poste par un tiers chargé en même temps du versement des fonds. Un reçu de la somme versée sera délivré au déposant.

Le nouveau mandat-carte est sans coupon; il sera expédié, par les soins du bureau de poste d'origine, au destinataire, auquel il parviendra dans les mêmes conditions que les lettres ou les cartes postales.

Pour obtenir le payement des mandats-cartes, les titulaires devront préalablement justifier de leur identité, en produisant une lettre ou une pièce quelconque portant leur nom écrit de la même manière que sur le mandat.

Le destinataire aura la facilité de faire toucher le mandat-carte par un tiers. Il lui suffira d'acquiescer le titre et de faire apposer, en regard de l'acquit, le timbre d'une autorité civile ou judiciaire, ou d'y appliquer une griffe professionnelle relatant son nom. A défaut de timbre ou de griffe, le porteur du mandat acquitté devra présenter une pièce justificative d'identité au

nom du titulaire du mandat-carte, telle que passe-port, permis de chasse, patente, etc.

Judi dernier, 12 juin, à trois heures du soir, M. Cassoli, directeur du cirque zoologique, en quittant la ville de Cahors où il a séjourné pendant dix jours, est venu remettre entre les mains de M. le commissaire de police, un porte-monnaie renfermant une certaine somme, qu'il venait de trouver sur les Boulevards, en face le café Tivoli; plusieurs témoins du fait sont venus déclarer que M. Cassoli n'avait pas cherché à se rendre compte du contenu du porte-monnaie, et qu' aussitôt après l'avoir ramassé, il avait abandonné sa voiture en marche, pour aller en faire le dépôt au bureau de police.

Nous croirions blesser M. Cassoli en lui adressant des éloges pour une conduite si naturelle chez tout honnête homme comme lui.

Les vins du Lot viennent d'être dignement récompensés au Concours agricole de Limoges.

Deux médailles d'or ont été décernées: 1° M. Frigoul, de Cahors; 2° M. Calmon.

Nous avons annoncé il y a quelques mois, le concours musical qui doit avoir lieu à Castres le 10 août prochain et que les journaux spéciaux recommandent comme devant être un des plus beaux de la saison.

On nous prie d'informer nos lecteurs que la commission d'organisation faisant accueil à diverses demandes, vient de proroger au 25 courant, le délai d'inscription qui avait été primitivement fixé au 10.

Nous lisons dans le journal de *Lot-et-Garonne*:

LE CRIME DE RAYET — On nous envoie de Villersal, les détails suivants sur une tentative de crime que notre correspondant de Villeneuve nous a signalée hier par le télégraphe:

Ce matin, mardi avant le jour, un crime a eu lieu dans la commune du Rayet, au-dessous du village de Malbosq. Un individu de Sainte-Sabine (Dordogne) se rendait de Villersal, pour de là aller à Marmande. Il était porteur d'une somme de 3,000 francs. Arrivé entre la Moutole et Malbosq, sur le chemin de grande communication de Villersal à Beaumont, il a été attaqué par deux individus et terrassé, malgré sa résistance. Chose singulière! Il était armé d'un revolver, dont il n'a pu se servir. Ses assassins s'en sont emparé et lui ont tiré deux ou trois coups; ils l'ont ensuite laissé, croyant certainement l'avoir tué.

Ce pauvre homme a pu cependant se traîner, en montant la côte, jusqu'au village du Petit-Malbosq, où il est arrivé dans un état épouvantable.

CALENDRIER DU LOT. — Juin.

DATE	JOUR	SAINTS	FOIRES
18	Diman.	s Isodore.	Figeac.
16	Lundi.	s Cyr et se Jul.	Prayssac, Loubressac, Souillac.
17	Mardi.	s Avit.	Montcuq, Prouilhac, Vayrac.
18	Mercr.	ss Marc et M.	St-Caprais.
19	Jendi.	se Julienn.	Duravel.
20	Vend.	s Silvère.	Marcilhac.
21	Samedi.	s Louis de G.	

Lunaisons du mois de Mai.

- ☉ P. L. le 4, à 1 h. 45 du soir.
  - ☾ D. Q. le 11, à 3 h. 5 du soir.
  - ☉ N. L. le 19, à 8 h. 29 du soir.
  - ☾ P. Q. le 27, à 6 h. 5 du matin.
- Les jours croissent de 17 m.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 7 au 14 Juin.

Naissances.

- Pechmajou, Lucie, au Mas de Gourgon.
- Calmon, Louise, à St-Georges.
- Sébal, Maurice, (Naturel), rue St-James.
- Lury, Marie, à St-Henri.
- Cantayre, Laurence, à Bellevue.
- Vinel, Paul, rue de la Mairie.
- Valet, Marc, rue Valentrée

Décès

- Calvet, Gabrielle, 86 ans, rue Nationale.
- Bonnet, Antoinette, 80 ans, Portails de Augustins.

Pour la chronique locale, A. Layton.

BULLETIN AGRICOLE

Saumur (Maine-et-Loire), 8 juin.

La température que nous avons encore eue cette semaine n'a nullement modifié nos renseignements d'il y a huit jours sur l'état de nos récoltes.

Saint-Quentin (Aisne), 7 juin.

Avec le temps qui est favorable on apprécie mieux le mal; il y aura toujours un grand déficit.

Toulouse (Haut-Gar.), 6 juin.

Le beau temps qui continue donne plus de satisfaction et, dans bien des contrées, il y a meilleure apparence. Le moment critique de l'épiage et de la fleur arrive; sous peu, nous pourrions vous donner des appréciations plus complètes. Il faudra compter au moins 15 jours de retard sur les années les moins favorisées.

Verdun (Meuse), 6 juin.

Les récoltes ne vont pas mal, la chaleur nous arrive, et la terre se trouvant à un bon degré d'humidité, la végétation fait rapidement du chemin; on espère que le mois de juin rachèrera le temps perdu.

On annonce l'arrestation à Paris d'un des plus habiles *pick-pockets* de Londres. Arrêté la veille même du Grand-Prix de Paris, c'est, pour un *pick-pocket*, jouer vraiment de malheur.

Un individu, mis avec la dernière élégance, portant une décoration étrangère, et parlant anglais, débarquait à la gare du Nord, à Paris, puis se faisait conduire dans un grand hôtel de la rue de Rivoli; deux heures après, il était arrêté au bureau des omnibus de la place du Palais-Royal, au moment où il venait de soustraire le porte-monnaie à M<sup>me</sup> R..., femme d'un magistrat connu.

Quoique pris sur le fait, il nia et montra au commissaire de police un portefeuille contenant onze mille francs en billets de banque, un chèque de deux mille francs sur un banquier et un passe-port au nom de sir Kolher, et donnant son signalement exact.

Mais, à de telles références, un des agents qui l'avaient arrêté opposa un télégramme du chef de la sûreté de Londres au chef de la sûreté de Paris, annonçant que John Lewis Pitter, un des plus habiles *pick-pockets* de Londres, se rendait à Paris pour travailler aux courses du bois de Boulogne le jour du Grand-prix, et donnait son signalement exact; il portait un passe-port faux qu'il s'était fabriqué lui-même.

DERNIÈRES NOUVELLES

Batna, 9 juin.

Les insurgés se sont avancés imprudemment et ont tenté, la nuit dernière, un coup de main comme celui qui leur a réussi à l'oued Taya. Ils croyaient avoir affaire à des goums; ils ont été reçus par les chasseurs à pied et un escadron de chasseurs d'Afrique. Ils ont été rapidement repoussés, laissant 50 à 60 morts sur le terrain. Nous n'avons eu que quelques blessés.

Les trois colonnes, dont une de 2,500 baïonnette et trois escadrons de cavalerie, sous les ordres du général Forgemol, ont commencé leurs opérations.

Il importe de remarquer que Rebaah commande l'entrée de la tribu des Ouled-Daoud; c'est là et dans le voisinage que ceux-ci ont eu, ces jours derniers, des engagements avec les indigènes restés fidèles; ce poste est maintenant occupé par nos troupes, les Ouled-Daoud ont vainement essayé de les déloger avant l'arrivée de nos colonnes.

Le village d'El-Hammam où les insurgés vont se retrancher, est au cœur de la tribu des Ouled-Daoud; c'est de là qu'est partie l'agitation. Les insurgés se replient sur ce point, ce qui est une nouvelle preuve de la localisation de l'insurrection.

Bourse de Paris.

Cours du 14 Juin.

Rente 3 p. %	82.80
— 3 p. % amortissable	85.25
— 4 1/2 p. %	111.80
— 5 p. %	116.65

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 13 juin	CLOTURE précédente
Banque de France	3.150 »	3.150 »
Crédit foncier	820 »	822 50
Orléans-Actions	1.210 »	1.210 »
Orléans-Obligations	393 »	392 50
Suez	768 »	770 »
Italien 5 %	81 45	81 70

L'Univers Illustré.

Sommaire du numéro du 7 juin.

Texte: Courrier de Paris, par Jérôme. — Bulletin, par X. Daubères. — Le Salon de 1879, par Daniel Bernard (4<sup>e</sup> article). — Les nouveaux cardinaux français, par X. D. — Les incendies en Russie, par F. Bourgeat. — Courrier du palais, par Maître Guérin. — Le duc et la duchesse de Connaught à Malte, par R. Bryon. — *Les Martyrs de l'honneur*, par Henri Conscience (suite). — M. Vaucorbeil, directeur de l'Opéra, par X. D. — Bulletin financier. — Courrier des modes, par M<sup>me</sup> Iza de Cérigny. — Echees.

Gravures: S. Em. le cardinal Desprez, archevêque de Toulouse. — S. Em. le cardinal Pie, évêque de Poitiers. — M. Mène, sculpteur français, décédé en mai. — M. Anspach, bourgmestre de Bruxelles, décédé en mai. — Le duc et la duchesse de Connaught à Malte: illuminations sur la place du Palais, à Cité-Valette. Salon de 1879: *Les Quêteurs*, tableau de M. J. Frappa. — Les Parieurs au grand Derby d'Epsom. — Revue comique du mois, par Cham (douze gravures). — Les fêtes de Marseille (trois gravures). — M. Vaucorbeil, directeur de l'Opéra. — Rébus.

LE TOUR DU MONDE *Nouveau journal des Voyages*. — Sommaire de la 962<sup>e</sup> livraison. (14 juin 1879). — Voyage d'exploration dans l'intérieur des Guyanes, par le docteur Jules Crevaux, médecin de 1<sup>re</sup> classe de la marine française (1876-1877). Texte et dessins inédits — Neuf. dessins de Riou, A. Rixens et R. Valette.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 341<sup>e</sup> livraison (14 juin 1879). — TEXTE: Franchise, par M<sup>me</sup> C. Colomb. — Une partie en montagne, par Jean d'Alsace. — Un Nid, par M<sup>me</sup> de Witt, née Guizot. — Histoire du nombre sept, par Albert Lévy.

DESSINS: C. Delort, A. Ferdinandus, G. Doré.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

MAISON Jules HUC

Toulouse

GRANDE MISE EN VENTE

DES

NOUVEAUTÉS D'ÉTÉ

OCCASIONS HORS LIGNE

Quelques articles signalés plus bas renseigneront sur les avantages sans précédents offerts aux acheteurs.

Toile Zéphir

Tissu 2 coul. grand teint, fil à fil 0<sup>F</sup> 30<sup>C</sup> larg. 45 c. et rayé le mètre

Zéphir Vichy

Tissu rayé grand teint, coloris 0<sup>F</sup> 45<sup>C</sup> larg. 70 c. nouveaux le mètre

TISSUS COTON IMPRIMÉS

POMPADOUR

Grand succès de la saison

Demander échantillons pour juger de la variété des dessins et de la richesse des coloris.

Toile d'Irlande Pompadour

Tissu imprimé, teint garanti dessin 0<sup>F</sup> 90<sup>C</sup> larg. 80 c. Pompadour le mètre

Cretonne fine Pompadour

Tissu imprimé, teint garanti dessin 1<sup>F</sup> 05<sup>C</sup> larg. 80 c. Pompadour le mètre

COMPTOIR DES CONFECTIONS

VÊTEMENTS PARTICULIÈREMENT RECOMMANDÉS

Paletot Parisien en drap mélangé, couleurs nouvelles .....Fr. 11  
 Caprice écharpe en cachemire de l'Inde, brodée Pompadour.....Fr. 18  
 Mantelet visite en cachemire de l'Inde, entièrement doublé de soie.....Fr. 25

**AUDOUARD**

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES.

**A PARIS**

CHIRURGIEN-DENTISTE DU LYCÉE DE CAHORS.  
Sera à Cahors, du 1<sup>er</sup> au 5 de chaque mois, Boulevard Nord, maison SOULIE.

Dents et Dentiers récemment perfectionnés, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les Dents naturelles, et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé (garantis 10 ans).

Guérison des maladies des Dents et des Gencives.

Traitement spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, suppression du tartre, métallisations, auri-fications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire pratiquées d'après le système américain.

Le Vin Aroud au quinquina, au fer et à tous les principes solubles de la viande,

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la chlorose, l'anémie l'appauvrissement, ou l'altération du sang. Ce vin d'une saveur exquise, reassemble les éléments constitutifs du sang, des muscles et des os. Il convient donc aux convalescents, aux enfants, aux jeunes filles, aux vieillards, enfin à toutes les personnes d'une constitution languissante, ou affaiblie par le travail, le veilles, les excès de toutes sortes ou la maladie.

Dépôt général à Paris, chez M. J. Ferré, successeur de M. Aroud, 102, rue Richelieu.

**Crédit Foncier de France**

Prêts réalisés en argent.

Le crédit Foncier fait, en argent, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des terres et maisons et du tiers de la valeur des bois et vignes, des prêts hypothécaires amortissables en 60 ans, moyennant 5 fr. 87 % pour les prêts sur propriétés urbaines, et de 5 fr. 82 % pour les prêts sur propriétés rurales.

Par ces annuités régulièrement payées,

on est complètement libéré, sans avoir besoin de s'occuper du remboursement du capital.

Les emprunts sont néanmoins toujours remboursables, à la volonté de l'emprunteur. — Les libérations anticipées partielles ou totales peuvent être faites en argent ou en obligations foncières 5 % acceptées au pair, quel'en soit le cours.

Le Crédit foncier prête aussi sur dépôt d'obligations foncières et d'obligations communales au taux des avances de la Banque de France et pour 90 jours.

S'adresser à MM. les notaires, ou au Crédit Foncier, à Paris, 19 rue Neuves des Capucines.

S'adresser également à MM. les Greffiers de paix de Cahors (Sud), Puy-l'Evêque, Figeac (Est), Gramat, St-Germain, Souillac, pour les immeubles situés dans leur canton respectif.

**Livret des familles.**

MM. les maires du département du Lot trouveront à l'imprimerie Layton le *Livret de Famille* à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

Récompensées à plusieurs expositions  
DEMANDEZ PARTOUT

la

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE

QUI A OBTENU UNE

MÉDAILLE D'OR

à l'Exposition universelle de 1878. Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le SIROP DE PIN, dont elle renferme les principes actifs.

Fourgeaud et Lacoste, inventeurs et fabricants à Périgueux.

Dépôts dans les principaux établissements.

**ACHETEZ vos MONTRES**

70, Grande-Rue, à Besançon,

Chef **A. ROBERT**, Fabl  
Économie réelle. — Garanties sérieuses.  
Chiffres et Décorations à votre goût. Renseign<sup>ts</sup> gratuits et francs

Pour tous les extraits et articles non-signés  
Le propriétaire-gérant, A. Layton

**Pharmacie Centrale de Cahors**  
**ESCROUZAILLES**  
PHARMACIEN  
Successeur de F. VINEL

Successeur de M. Vinel, et voulant continuer les traditions de l'ancien et regretté Maître de la Pharmacie Centrale, j'ai l'honneur de prévenir le Public que je ferai tous mes efforts pour conserver et augmenter la confiance de la clientèle de la Maison. Ancien élève de M. FILHOL, professeur de chimie et Directeur de l'École de Médecine et de Pharmacie de Toulouse, je viens me recommander à mes clients par la conscience que j'ai de ma profession, l'attention que je porterai dans mes préparations pharmaceutiques et le prix modéré de mes produits.

On trouvera à la Pharmacie centrale, le dépôt de toutes les spéc alt françaises et étrangères l'Elixir vermifuge, le sirop et pastilles des Chantres de F. VINEL, les Thés et Chocolat variés. — Les Bandages, Bjs à varice sur mesure, Ceintures, ventrières, Irrigateurs, Clys pompes, B berons, articles d'allaitement. Bout de sein, etc., etc. Les produits chimiques pour la photographie et l'industrie.

Outre ces articles, on trouvera encore à la Pharmacie Vinel, divers produits composés par le successeur, qu'il livrera au public avec la garantie de son nom. Tels sont : le Sirop pectoral contre les rhumes récents et anciens, l'Extrait fluide des 3 quinquinas pour préparer soi-même instantanément 1 litre de vin de quinquina; la Liqueur concentrée de goudron préparée par un procédé mécanique tout nouveau, employée avec succès, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires; l'injection végétale, guérison assurée des maladies secrètes après 8 ou 10 jours de soins; diverses Eaux de toilette possédant des propriétés hygiéniques incontestables; un Composé chimique contre les tâches de rousseur et les boutons de la figure; l'eau chimique contre la chute des cheveux; le liniment à la glycérine contre les geçures et les fissures de la peau; Eau de quinine, Eau de Cologne supérieure, Eau de Botos, Vinaigre de toilette, etc., etc.

**CAFÉ DE GLANDS DOUX**  
DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.  
Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des Indes, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : **LECOQ ET BARGOIN.**  
Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m<sup>rs</sup> de comestibles

Eaux minérales de Miers.

Gare de Rocamadour

**HOTEL CARBOIS**

à Alviagnac (Lot)

L'HOTEL CARBOIS situé dans un emplacement agréable réunit toutes les conditions de bien être propres à favoriser le traitement des Eaux.

Les étrangers qui fréquentent cet établissement y sont l'objet des attentions les plus délicates, chacun se plaît à le reconnaître.

M. Carbois, le seul de la commune d'Alviagnac actionnaire de la Fontaine minérale de Miers, offre à tous ses clients de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.

M. Carbois prie MM. les Voyageurs qui veulent bien descendre dans son Hôtel, de demander, en arrivant à la gare de Rocamadour,

L'Omnibus ed l'Hôtel CARBOIS.

**DOUCEDE,**

Marchand TAILLEUR, RUE DE LA LIBERTÉ, à Cahors.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de M. FOISSAC, comme marchand tailleur et que je m'efforcerai de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux commandes que vous voudrez bien me confier.

Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la bonne qualité et la modicité de mes prix.

DOUCEDE, marchand tailleur.

**RECUEIL**

DE

Vieilles Chansons Quercynaises par M. DAYMARD,

Ingénieur civil à Sérignac.

En vente à Cahors, à la Librairie GIRMA, Prix : 1 fr. — par la poste 1 fr. 20.

**Photographie Artistique**

**C. BONNEMER**

PHOTOGRAPHE

Boulevard Sud, ancienne MAISON HONORE

Spécialités de Cartes émaillées, Portraits Rembrand, Cartes-album, Portraits dits de famille, Reproductions, Vues, Grandissements, Retouches en noir, au pastel, à l'huile et à l'aquarelle, Groupes et Portraits après décès.

Emaux photographiques faits au feu et garantis inaltérables.

Ateliers ouverts de 8 h. du matin à 6 h. du soir.

**FER QUEVENNE**

Le Fer Quevenne est une des rares préparations approuvées par l'Académie de Médecine : c'est le seul ferrugineux honoré nominativement d'une Médaille à l'Exposition universelle de Paris 1878. Il est ordonné contre l'anémie, les pâtes couleurs, les maux d'estomac, l'appauvrissement du sang; aux femmes, aux enfants lymphatiques; dans la croissance, les convalescences. C'est le fer le plus actif, le plus agréable, le plus économique, n'offrant pas les effets fâcheux des autres ferrugineux. « Je donne toujours la préférence au Fer Quevenne sur toutes les autres préparations ferrugineuses (1879). »

M. B. — Refuser les nombreuses contrefaçons impures et inefficaces. — Pour être certain d'avoir le VÉRITABLE Fer Quevenne, exiger les marques ci-contre :

Le flacon : 3 fr. 50

Dépôt général à la Pharmacie Emile GENEVOIX, 14, rue des Beaux-Arts, Paris.

**UN FRANC PAR AN.**

**Le Moniteur** 52 NUMÉROS  
des  
**Valeurs à Lots**  
PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

Le seul journal financier qui publie la liste officielle des tirages de toutes les Valeurs françaises et étrangères. LE PLUS COMPLET (16 pages de texte) LE MIEUX RENSEIGNÉ

IL DONNE une causerie financière, par le Baron LOUIS; une Revue de toutes les Valeurs; les Arbitrages avantageux; le Prix exact des Coupons; tous les Tirages sans exception; des documents inédits; la cote officielle de la Banque et de la Bourse.

On s'abonne à Paris : 17, rue de Londres.

NOTA.—Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste ou en mandat.

**LA NATIONALE**  
Compagnie d'Assurances sur la Vie  
ÉTABLIE A PARIS, RUE DE GRAMMONT ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 18  
Anciennement Compagnie Royale  
FONDS DE GARANTIE : 160 MILLIONS  
ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE  
Participation dans les bénéfices de la Compagnie  
RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE  
Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie. . . . . 48,412,727 fr.  
Arrérages payés aux Rentiers. . . . . 455,343,717 fr.  
Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière. . . . . 17,776,073 fr.  
S'adresser pour les renseignements à M. Bénech, à Cahors; M. Puel, à Figeac; Lacambre, Gourdon; Bap<sup>le</sup> Planion, à Souillac.

**PHILODERME INDIEN**  
Une lotion matin et soir guérit en un mois  
**FEUX DU VISAGE BOUTONS, ACNÉ**  
Lyon, Pharm. MAZADE & DALOZ  
ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES  
**POUDRE MAZADE & DALOZ**  
BOITE 1/2 FR. 14, rue d'ALGERIE, LYON  
La seule infailible p<sup>r</sup> détruire les  
**CAFARDS**  
l'emploie avec des pommes de terre cuites, du sucre et de l'eau  
Vente chez MM. les Pharm., drog<sup>is</sup> et épiciers.

**GAZETTE DE PARIS**  
Le plus grand des Journaux financiers  
HUITIÈME ANNÉE  
Paraît tous les Dimanches.  
PAR AN  
**4**  
FRANCS  
Semaine politique et financière—Études sur les questions du jour—Renseignements détaillés sur toutes les valeurs françaises et étrangères : Chemins de fer, Tramways, Assurances, Canaux agricoles et de navigation, Charbonnages, Mines, Gaz, Métallurgie, Vêtements, Salines, etc. — Comptes rendus des Assemblées d'actionnaires et d'obligataires — Arbitrages avantageux — Conseils particuliers par correspondance — Émissions des Coupons et leur prix exact — Vérification des listes de tirages — Collection des anciens tirages — Cours officiels de toutes les Valeurs cotées ou non cotées.  
ABONNEMENTS D'ESSAI  
**2 F<sup>rs</sup> Première Année**  
Prime Gratuite  
**LE BULLETIN AUTHENTIQUE** des Tirages Financiers et des Valeurs à lots PARAISSANT TOUS LES 15 JOURS. Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.  
ENVOYER MANDAT-POSTE OU TIMBRES-POSTE 50, Rue Taibout — Paris.  
LA GAZETTE DE PARIS a réuni dans son hôtel de la rue Taibout, n° 50, tous les services financiers utiles aux rentiers et capitalistes.

**TOUT CONSOMMATEUR** recevra gratuitement et franco, sur sa demande, le MAGNIFIQUE CATALOGUE ILLUSTRÉ des  
**Cols, Manchettes et Plastrons GRAY**, en papier moulé et recouvert de toile, pour Hommes, Dames et Enfants. Ce Catalogue, TRÈS COMPLET, contient en outre les dessins et prix d'un grand choix de Boutons, Cravates et autres articles d'utilité.  
**E. MEY et C<sup>o</sup>**, 43, B. des Capucines, PARIS.

**PILULES laxatives de DITTEN**  
PHARMACIEN DE L'HOPITAL ROYAL DE CHRISTIANIA  
Guérison radicale de la Constipation, Migraine, Gastralgie, Fièvre, Insomnie, en rétablissant le cours régulier des fonctions naturelles, sans douleurs. Disposent de l'emploi de tout purgatif.  
2 fr. la boîte dans toutes les Pharmacies.  
PAR POSTE, PHARMACIE RUE DE BELLEVILLE, 167, PARIS

**POUR FAIRE FORTUNE** Demandez la **CLEF DE L'UNION FINANCIÈRE** du JOURNAL de la BOURSE, 104, rue Richelieu, Paris. (Envoi franco de la brochure explicative)